

PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 90.

Postulat N° 2036.08 Josef Fasel/Jean-Claude Schuwey
(régulation des eaux à l'aide d'extraction de gravier)¹

Prise en considération

Schuwey Jean-Claude (PDC/CVP, GR). Suite à différentes inondations le long de nos ruisseaux et rivières, nous avons déposé ce postulat pour rendre attentifs nos différents services de l'Etat aux conséquences que subissent les riverains. Durant l'été 2005 et les étés suivants, des domaines riverains ont été inondés et les récoltes ont subi de gros dommages. A la demande des exploitants de ma commune, le Service des endiguements a proposé de construire une digue de protection autour de la ferme et de laisser la Jigne inonder les prés. Ces personnes oublient que le foin et l'herbe sont les récoltes pour l'hiver et que pour les exploitants, il s'agit de leur revenu pendant la saison morte. Je ne suis pas certain que les vaches apprécient le foin plein de sable et de limon. Au lieu d'extraire un peu de gravier dans les ruisseaux, sans nuire aux endiguements et à la faune, on nous propose de construire une digue autour de la ferme! On n'est tout de même plus au Moyen Age où l'on construisait des digues pour se protéger des ennemis! Je suis conscient que nous ne pouvons pas à volonté extraire des matériaux, mais la situation l'exige, il faut redonner aux ruisseaux une ligne d'écoulement et souvent même sans extraire de matériaux.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse nous cite l'article 48 alinéa 2 de la loi sur l'aménagement des eaux qui dit que la Direction peut accorder des autorisations temporaires et limitées dans le temps. Le point 2 de la réponse nous informe que le canton de Fribourg autorise des extractions ponctuelles, mais uniquement pour assurer la sécurité des biens, des ouvrages et des personnes. Il me semble parfois que le personnel du Service n'a pas connaissance de ces règles ou alors qu'il les ignore.

Nos ancêtres, il y a un siècle ou plus, par de gros efforts, ont endigué ces torrents et ces ruisseaux pour protéger leurs biens et pour obtenir des terrains exploitables et aujourd'hui, au lieu d'entretenir, il faudrait donner libre cours à ces eaux parfois furieuses. Je suis conscient qu'il faut être attentif à l'écologie et je vous assure qu'en tant que montagnard je suis proche de la nature et je connais la sensibilité de notre environnement, mais l'écologie aussi a ses limites, surtout lorsqu'il s'agit de la sécurité des riverains et de leur propriété. Simplement dessiné sur le papier, l'espace nécessaire aux cours d'eau est utopique et ne résout pas beaucoup de problèmes. Nous serons toujours dépendants du bon sens et de la bonne volonté du gou-

vernemment et M. le Commissaire est bien placé pour le savoir.

En conclusion, nous acceptons la réponse et nous la considérons comme rapport.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat 2036.08 déposé par nos collègues Fasel et Jean-Claude Schuwey au sujet de la gestion des cours d'eau par prélevement de gravier. Force est de constater que, dans sa réponse, le Conseil d'Etat admet le principe d'une gestion efficace des cours d'eau par un entretien suivi. Dans ce sens, il partage l'avis des postulants tout en estimant que la pratique actuelle concernant l'extraction des matériaux dans les rivières est adaptée et que les extractions de matériaux ne sont autorisées effectivement qu'aux endroits stratégiques et aux périodes adéquates. Cependant, le groupe libéral-radical relève avec satisfaction que l'Etat reconnaît qu'il devrait renforcer à l'avenir son soutien à l'entretien des cours d'eau et des lacs par différentes mesures appropriées, faisant référence ici aux prescriptions fédérales et cantonales en la matière. Nous souhaitons toutefois que ce soutien de l'Etat se concrétise dans les faits et qu'il ne se résume pas à une simple volonté gouvernementale. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical à l'unanimité accepte ce postulat et prend acte de la réponse du Conseil d'Etat qui fait office de rapport.

Studer Albert (ACG/MLB, SE). Je ne sais pas si c'est le manque cruel de moyens financiers de la commune de Bellegarde qui a motivé notre collègue Jean-Claude Schuwey à déposer ce postulat ou un réel intérêt pour la protection face aux crues à venir. Quoiqu'il en soit, les intérêts économiques de ce postulat prévalent à la protection en cas de crues. Rappelons que dans certaines conditions, il est aujourd'hui déjà possible et utile de creuser pour des raisons de sécurité ou de régulation d'un cours d'eau, de créer des puits ou des îlots pour redonner la dynamique voulue à une rivière. La loi autorise cette pratique à certaines conditions. On ne peut pas creuser un maximum car cela peut endommager le lit des rivières. L'effet est alors une augmentation des risques et des dangers, ce qui est le contraire de ce qu'aimeraient les postulants. Bien souvent, on ne trouve pas la qualité de gravier désirée là où, pour des raisons de sécurité, on devrait creuser et extraire du matériel.

En conclusion, le groupe ACG félicite le Conseil d'Etat pour son excellente réponse à ce postulat et vous invite à en prendre acte comme rapport.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Zum Postulat «Bewirtschaftung der Fliessgewässer durch Kiesabbau» nimmt die SVP wie folgt Stellung: Das Lied von Meinrad Schaller «Das isch üses Ländli» besingt die Fliessgewässer. «Rechts und links aus Güffers Gräbli, wo di böse Wasser schwüüme.»

Vor vierzig, fünfzig Jahren arbeitete entlang der Sense vom Guggersbach bis nach Laupen fünf Kieswerke, die der Sense das zutransportierte Kiesmaterial entnahmen, welches in der Region verwendet wurde. Das war das beste »Cover«-Material für den Strassenbau.

¹ Déposé et développé le 20 juin 2008, BGC pp. 1119 et 1120; réponse du Conseil d'Etat le 11 novembre 2008, BGC p. 2292.

Dafür bezahlten die Unternehmen dem Kanton Konzessionsgebühren. Mit der Zunahme im Bauwesen; im Hoch- und Tiefbau versickert das «*Meteorwasser*» nicht mehr in der Erde, sondern wird vermehrt via die Kanalisationen in die Fliessgewässer geleitet. Im November 1975 hat man die Materialentnahme in einem kantonalen Gesetz geregelt. Somit verschwanden auch diese alten Kieswerke.

Heute stellen wir fest, dass dieses Gesetz in unserem Kanton zu streng gehandhabt wird. Der Kanton Bern wendet dieses Gesetz viel lascher an. Im Winter 2007/2008 wurde in der Stadt Bern unterhalb vom Marzili ca. 40 000 Kubikmeter Kies der Aare entnommen.

Ein Beispiel, dass sich im Monat Dezember 1999 in Heitenried/St. Antoni abspielte: Am Ufer der Sense, im Sodbach, wurde ein Gebäude vom Hochwasser total zerstört. Im Monat Januar 2009 baggerten zwei Tiefbagger ein neues Flussbett für die Sense aus. Kostenpunkt für die ausgeführten Baggerarbeiten: 20 000 Franken. Das Kies wurde auf einem Haufen von ca. 13 000 bis 14 000 Kubikmeter am Ufer der Sense gelagert. Ich machte den damaligen Ammann von St. Antoni darauf aufmerksam, beim Kanton eine Bewilligung einzuholen, um dieses Kies räumen zu können und für den Stassenbau oder zum Verkauf zu benutzen. Nichts wurde unternommen. Man versteckte sich hinter der Begründung, man erhalte keine Bewilligung, der Kanton sei in dieser Angelegenheit sehr streng. Von der Gemeinde vernahm ich später, dass der Kanton der Gemeinde St. Antoni die 20 000 Franken für die Baggerarbeiten aus einem bestehenden Fonds zurückbezahlt hat. Zwei, drei Jahre später war das Kies verschwunden. Die Sense hatte mittlerweile das Kies weiter transportiert; Sense, Saane, Aare, bis an den Bielersee. Die meisten Steuerzahler haben für ein solches verschwenderisches Vorgehen seitens des Staates kein Verständnis mehr.

Unsere Kommission «Strassen- und Wasserläufe» wurde vom leitenden Departement letzthin über verschiedene Projekte für das Geschiebe-Rückhaltebecken informiert, unter anderen über ein Becken in Tentlingen; Steersmühle. Kostenpunkt für den Bau eines Beckens: eine Mio. Franken. Ein paar hundert Meter weiter unten, wo dieses Becken geplant ist, befindet sich ein Kieswerk, das noch betrieben wird, und in der Vergangenheit Kies aus der Ärgera bearbeitet hat. In solchen Fällen sollte sich der planwirtschaftliche Kanton mit den Betreibern dieses Werks an einen Tisch setzen und nach einer Lösung suchen. Ich bin sicher, man wird eine wirtschaftliche Lösung zugunsten beider finden. Miteinander reden statt Diktat vom Staat.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien va se rallier aux avis développés par ses deux postulants dans leurs interventions respectives. Notre groupe est d'avis que la prochaine révision de la loi sur les eaux permettra certainement de régler la problématique de ce prélèvement de ces milliers de m³ de matériaux déposés par les crues d'eaux. Il approuve ce postulat et vous demande d'en faire autant.

Aebischer Bernard (PS/SP, SC). Le postulat Fasel/Schuwey évoque deux éléments: le prélèvement des matériaux qui représente un intérêt économique évident et l'entretien des lits des cours d'eau.

Le but principal, qui est relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, est avant tout d'intensifier les entretiens des lits de rivières en évacuant les bois morts qui sont charriés et qui provoquent trop facilement, lors de gros orages, des barrages qui provoquent à leur tour des inondations. Là, bien du travail judicieux reste à faire dans presque tous les ruisseaux, rivières et lacs. Des subventions futures sont attendues.

Quant aux prélèvements de matériaux dans le lit proprement dit, il est indispensable de les faire selon les directives en vigueur aujourd'hui et qui sont reconnues suffisantes. La politique de l'environnement et la protection des cours d'eau sont applicables sans restriction. Ces prélèvements ne pourront être exécutés que si des bassins naturels ou préalablement aménagés, faisant office de réservoirs et d'accès facile, seront limités aux quantités retenues, sachant que ces prélèvements ne sont pas sans conséquence pour la faune piscicole. C'est avec ces réflexions que le groupe socialiste rejoint les conclusions du Conseil d'Etat et soutient ce postulat. Et nous attendons avec impatience l'avant-projet de loi sur les eaux.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les extractions ponctuelles dans les rivières sont autorisées lorsqu'elles sont considérées comme indispensables pour assurer la sécurité des biens, des ouvrages et des personnes. La politique fédérale prévoit de donner suffisamment d'espace aux cours d'eau pour lutter contre les crues. Cela revient à dire que certains cours d'eau créeront des marais ou retourneront à l'état de marais, marais probablement importants que les agriculteurs ont patiemment réduits pour rendre les terres arables. Le Conseil d'Etat dit qu'il faut minimiser les dégâts potentiels qui arrivent et qui arrivent plutôt en raison des anciens projets d'aménagement des cours d'eau.

J'aimerais vous demander, M. le Commissaire du gouvernement, si l'aménagement, l'entretien, la sécurité autour de la dangerosité de ces marais appartiendra à l'Etat ou si vous demanderez une aide aux communes. Qui sera le payeur de cette nouvelle politique avec les élargissements des cours d'eau? On ne pourra pas se contenter de laisser faire la nature, sinon cela deviendra rapidement de la jungle. Vous donnez comme exemple la Gérine qui charrie d'importantes quantités de gravier. Y a-t-il d'autres rivières dans ce canton qui peuvent être comparées à celle de la Gérine?

Je m'intéresse surtout à savoir qui sera le payeur de cette future nouvelle façon de gérer les crues des cours d'eau.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). In der Antwort zum Postulat wird erwähnt, die Verfasser wären der Ansicht, dass der Gewährleistung des Raumbedarfs der Fliessgewässer unter Gewährung des natürlichen Geschiebetransports enge Grenzen gesetzt werden. In der Tat wird das in Ihrer Antwort einmal mehr bestätigt, und wir sind auch der Auffassung, dass es nicht nützt, einen weiteren Bericht zu verfassen, wenn dieser von

denselben Leuten mit denselben Ideen und derselben Einstellung zum Thema verfasst wird. So kann auch nichts anderes als in der Kurzfassung herauskommen. Es würden auch noch mehr Widersprüche zum Vorschein kommen. Es wird in Ihrer Antwort auch erwähnt, dass die Dienststellen für die Fliessgewässer ein ganzheitliches Bewirtschaftungskonzept definiert hätten. Auch das mag ja sein. Nur, Herr Staatsrat, sind wir der Auffassung, dass Ihre Dienststellen in dieser Angelegenheit zu sehr ideologisch geprägt sind. Wir haben den Eindruck, dass das alles nicht viel mit ganzheitlicher Bewirtschaftung, sondern eher mit ganzheitlichem Ungemach zu tun hat. Jedenfalls lassen gewisse Aussagen in den wenigen Zeilen dieser Antwort nicht auf fundiertes Wissen schliessen und widersprechen sich in ein- und demselben Absatz. So steht z.B., dass eine übermässige Materialentnahme an einem bestimmten Ort negative Folgen hätte und gleich darunter, dass mit den lokalen Behörden Vereinbarungen zu Entnahmen an den von ihnen gewählten strategischen Punkten möglich wäre. Im ersten Teil verwirft man also die Entnahme an einem bestimmten Ort und im zweiten Ort erwähnt man dies als Strategie.

Und übrigens, Kollege Albert Studer, wir haben nicht gesagt, dass wir punktuell entnehmen möchten. Wir haben auch eine Strategie und wir werden nie so tief gehen. Wir graben ja nicht nach Erdöl, sondern wir möchten lediglich das Kies entfernen.

Herr Staatsrat, wir Postulanten können Ihnen versichern, dass uns die biologische Vielfalt, die ökologischen Werte, die natürlichen Elemente und die Dynamik der Gewässer sehr am Herzen liegen, schliesslich haben wir sowohl als Bauern, als auch als Holzbewirtschafter mit der Natur zu tun und sind keine Schreibstischtäter.

Wir beurteilen also die Situation anders als Ihre Dienststellen. Wir haben den Eindruck, dass hier eher ein Wildwuchs von Massnahmen und keine nachhaltige Bewirtschaftung vorhanden ist. So wie wir unser Kulturland hegen und pflegen, so sollten auch die Gewässer bewirtschaftet werden. Als Beispiel können wir den Wald nehmen: Würde der Wald nach den Grundsätzen und der Philosophie der heutigen Strategie bewirtschaftet, so würden wir von Urwald sprechen und das wollen wir ja nicht. Zur Zeit haben wir auf dem Gebiet der Wasserläufe eher eine Urwaldsituation.

Wir verlangen also keinen weiteren Bericht, gewisse Aussagen in der heutigen Antwort zeigen aber, dass wir uns nicht mit dieser Antwort begnügen dürfen und das Dossier selber weiterverfolgen werden und müssen. Wir werden Ihnen dann zu gegebener Zeit konkrete Vorschläge unterbreiten, wie diese Gewässer nachhaltig bewirtschaftet werden können. Wenn ein solches Resultat dazu führt, dass der administrative Aufwand beim Staat reduziert werden könnte, wäre entsprechend mehr Geld für reale Bewirtschaftung und viel für die vitalen Gewässerläufe zur Verfügung.

Ich bin nun schon so lang wie Ihr Bericht und höre hier in diesem Sinn auf und Sie können gespannt auf unsere Antwort warten.

In dem Sinne empfehle ich Ihnen, dieses Postulat trotzdem entgegenzunehmen.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les postulants demandent à pouvoir extraire des matériaux des rivières et demandent à l'Etat de retirer les bois flottants avec pour but d'augmenter la capacité d'écoulement et de diminuer les risques d'inondation; je crois que c'est un but louable.

D'une manière générale, les prélèvements de matériaux – vous le savez, on l'a mis dans la réponse – sont interdits pour des raisons de protection de la nature et de la faune piscicole. Des prélèvements dans le but de protection contre les crues continuent cependant à être autorisés. Depuis 1994, soixante autorisations d'extraction de matériaux ont été délivrées et une dizaine refusée. J'ai d'ailleurs – vous le savez, M. le Député Fasel – donné dernièrement une autorisation à Tinterin, principalement pour des raisons de sécurité. Vous avez aussi dans la réponse une explication précise quant à la gestion actuelle des matériaux dans les rivières, notamment concernant la mise en place d'un concept global. Et je crois, on l'a mis dans la réponse, qu'on doit respecter l'équilibre. La gestion inadaptée, je tiens à le dire, crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Je vais tenter de répondre aux questions et remarques qui ont été formulées. Tout d'abord, à M. le Député Schuwey: je ne connais pas le cas que vous avez cité mais je suis à disposition, s'il y a un cas qui va tout à fait trop loin. Je suis tout à fait conscient qu'on ne peut pas accepter que chaque année des récoltes soient anéanties. M. le Député a parlé de bon sens et je pense pouvoir démontrer que j'ai gardé, dans la mesure du possible, le bon sens.

M. le Député Schuwey, quand on parle de digues autour d'une ferme, encore une fois, je ne connais pas le cas, mais ce que vous avez cité me semble démesuré. Mais, enfin, si vous l'avez dit, je ne mets pas vos paroles en doute, j'ai besoin peut-être de plus de précisions.

M. le Député Thürler a surtout insisté sur l'entretien et sur des subventions supplémentaires. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, le projet de loi sur les eaux prévoit dans ce domaine des subventions supplémentaires. Rassurez-vous, ne vous attendez pas à des miracles! Mais on l'avait cité lors d'une motion – si mes souvenirs sont bons – de MM. les Députés Fürst et Bapst, motion qui avait été retirée mais on avait, déjà à l'époque, insisté là-dessus.

Par rapport à cette loi sur les eaux, que plusieurs attendent avec impatience – vous n'êtes pas les seuls, je l'attends aussi avec impatience pour vous la présenter –, nous avons eu une discussion avec l'Association des communes fribourgeoises car il y avait une divergence de vues par rapport à l'eau potable. Le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été d'accord de distinguer l'eau potable des autres catégories d'eau. Cela signifie que l'eau potable sera traitée dans une loi spéciale et le reste de l'eau selon la situation actuelle. Mais l'Association des communes a exigé que ces deux lois soient présentées simultanément au Grand Conseil. Ce que je peux vous dire, à part un ou deux éléments, nous sommes prêts pour présenter cette loi. Je ne sais pas à quel niveau se situe l'autre loi.

En ce qui concerne d'autres questions: M. le Député Aebischer, au sujet de l'entretien, et M^{me} Claudia Cottting, qui a posé des questions précises. Tout d'abord,

j'aimerais rappeler par rapport à l'espace nécessaire, respectivement à la revitalisation, la mission que j'ai donnée à mes services concernant la revitalisation, qui va de pair avec l'espace nécessaire – parce que cela n'est pas la même problématique mais, à un moment donné, on doit faire de la revitalisation. Comme paysan, voire ancien paysan, je sais que le paysan ne cédera pas du terrain pour faire de la revitalisation... La seule chance pour les services de l'Etat de réussir dans une opération de revitalisation, à part quelques exceptions – je crois qu'il faut aussi dire qu'il y a des exceptions – c'est de passer par des remaniements ou des remembrements parcellaires. J'ai demandé à cet effet d'avoir une séance entre les services de la section des lacs et endiguements et des améliorations foncières du SAGRI, pour coordonner ces mesures parce qu'autrement j'ai le sentiment qu'on va contre un mur. Je reste persuadé que ce n'est pas aux propriétaires privés, respectivement aux paysans exploitants, à mettre des terrains à disposition mais c'est bien à la collectivité; ça c'est ma vision des choses et j'insiste là-dessus!

En ce qui concerne aussi les questions de M^{me} la Députée Claudia Cotting, à savoir à qui cela appartiendra. Dans la loi dans ce domaine, cela appartiendra aux communes maîtres d'œuvre, parce que les maîtres d'œuvre seront toujours les communes, comme c'est le cas actuellement. Des riverains étaient aussi touchés. Dans le projet de loi, les riverains ne seront pas touchés de la même manière qu'actuellement. Par contre, l'Etat interviendra à titre subsidiaire dans le cadre du subventionnement. Donc les maîtres d'œuvre restent toujours les communes dans ce domaine.

En ce qui concerne M. le Député Fasel, je crois avoir déjà répondu, mais je vais conclure en disant que nous avons eu une séance entre mes services et la Commission des routes avec un cas précis sur la Gérine, à Marly. Nous y avons démontré – cela ne signifie pas que mes services ont toujours raison – la manière de travailler, la manière de réguler. Ceux qui étaient présents le savent, en ce qui concerne la Gérine, des niveaux sont donnés. Une fois ces niveaux dépassés, il y a des possibilités d'extraction pour des raisons de sécurité.

Je vais conclure en disant – et vous l'avez compris – que la législation actuelle est suffisante pour atteindre les buts fixés par les postulants; vous le reconnaissiez. Néanmoins, il faut admettre que c'est souvent dans l'appréciation qu'il y a divergence de vues entre les partisans du «tout à la nature» et les partisans du «tout au profit». Je simplifie mais vous m'aurez compris! C'est avec ces considérations que je vous demande d'accepter ce postulat et de considérer le document que vous avez reçu comme rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 2. Il y a 3 abstentions.

– La réponse du Conseil d'Etat valant comme rapport, cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE,

PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Week (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet (GSC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

Ont voté non:

Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

Se sont abstenu:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bussard (GR, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP). *Total: 3.*

Rapport N° 109

sur le P2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd
relatif à la politique cantonale en matière de grandes surfaces et de centres commerciaux¹

Discussion

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le rapport décrit fort bien la situation actuelle et est complet de ce point de vue. Nous pouvons constater que les grands centres commerciaux ont contribué à la disparition de petits commerces, non spécialisés, et que les nouveaux postes de travail ont en grande partie été créés au détriment d'autres postes de travail dans le même secteur d'activité. La disparition de ces petits commerces est une perte en terme de proximité par rapport à la population. Seules certaines mesures moins contraignantes, comme par exemple la possibilité d'ouvrir le dimanche matin, permettent aux derniers petits magasins de survivre.

En analysant le rapport, nous constatons qu'il existe déjà des mesures permettant d'imposer des conditions concernant la desserte en transports publics. Le problème lié à l'engorgement du trafic routier doit aussi être pris en compte lors de l'étude liée à ces zones. Je

¹ Texte du rapport in BGC novembre 2008, pp. 2516 ss.